

RICHEMONT

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS – POUR 10 MILLIONS D' ACTIONS "A" AU MAXIMUM

Base légale et étendue du programme de rachat

Le capital-actions de la Compagnie Financière Richemont SA, Bellevue ("CFR" ou la "Société") s'élève à CHF 574'200'000, divisé en 522'000'000 actions nominatives "A" avec une valeur nominale de CHF 1.00 chacune et 522'000'000 actions nominatives "B" avec une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Les actions nominatives "A" font partie du Swiss Market Index (SMI) et sont cotées à la SIX Swiss Exchange.

Le Conseil d'administration de CFR a approuvé un nouveau programme de rachat d'actions qui autorise la Société à investir jusqu'à CHF 900 millions afin de racheter jusqu'à 10 millions de ses actions propres "A".

Les 10 millions d'actions "A" du programme représentent au total 1.74 % du capital-actions et 0.96 % des droits de vote de la Société. Le volume total du programme de rachat n'excède ni 10 % du capital-actions ou des droits de vote, ni 20 % de la part librement négociable des titres de participation.

Le 14 mai 2014, la Commission suisse des offres publiques d'achat a exonéré en procédure d'annonce ce programme de rachat de l'application des règles générales du droit des OPA selon le chapitre 6.1 de la Circulaire COPA n° 1 du 27 juin 2013.

But et durée

Les actions acquises dans le cadre du programme seront détenues en tant qu'actions propres afin de remplir les obligations relatives au plan d'options sur actions en faveur de certains cadres de la Société et de ses filiales (désignées ensemble comme "Richemont").

La période de rachat commencera le 16 mai 2014 et prendra fin le 15 mai 2017. Les résultats du programme de rachat seront publiés le jour de bourse suivant la fin du programme.

Les conditions contenues dans la Circulaire COPA n° 1 seront remplies en tout temps.

Absence de seconde ligne de négoce – Banque mandatée

Une seconde ligne de négoce ne sera pas introduite en conséquence au programme. Le programme de rachat sera mis en œuvre par UBS SA (division *Investment Bank*) aux conditions du marché sur SIX Swiss Exchange. La Société n'est pas tenue d'acheter des actions dans le cadre du programme.

Actionnaires importants et actions propres

Les actionnaires importants de CFR (selon l'art. 20 LBVM) sont les suivants:

Nom	Date de référence	Domicile / siège	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Droits de vote (%)	Capital-actions (%)
Famille Rupert	31 mars 2014	Chemin de la Chênaie 50, 1293 Bellevue, Suisse	"A"	2'836'664	0.27	0.49
	31 mars 2014		"B"	522'000'000	50.00	9.09

Le 31 mars 2014, CFR détenait directement environ 11.3 millions d'actions "A" représentant 1.96 % du capital-actions et 1.08 % des droits de vote.

Annnonce de transactions – Volume journalier négocié au maximum

Cette annonce sera publiée en français dans Le Temps et en allemand dans la NZZ.

Les informations relatives au développement du programme seront publiées sur le site internet de la Société à l'adresse suivante: <http://www.richemont.com/investor-relations/share-buy-back-information.html>

Le volume journalier moyen négocié au maximum au sens de l'art. 55b al. 1 let. c OBVM sera publié à la même adresse internet.

Informations confidentielles

Au moment de cette annonce, CFR ne possède aucune information non publique relative à la Société qui pourrait influencer de manière significative la décision des actionnaires quant à leur participation au programme de rachat.

Droit applicable et juridiction

Droit suisse, Genève.

Symbole, numéro de valeur et ISIN

Symbole: CFR
Numéro de valeur : 21048333
ISIN : CH0210483332

Lieu et date

Bellevue, Genève Le 15 mai 2014